

CONCOURS DE CREATION A l'unisson 2012

Détails de l'organisation et règlement du concours

1. Présentation

L'association **CNCRES**, le Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale, vous propose de participer au concours de création « A l'Unisson »

Comment ? Mettez en scène le thème « **A l'Unisson** » (voir les détails sur le thème ci-dessous) pour créer un visuel qui sera décliné sur des flyers.

2. Thème

- « L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est une autre façon de concevoir l'économie. Des entreprises responsables se distinguent par leur mode d'organisation et la finalité de leurs actions.
- Elles rassemblent des personnes motivées par la mise en œuvre d'un projet mené en groupe,
- Elles concilient objectifs d'intérêt collectif et activités économiques,
- Elles intègrent dans leur organisation et dans leur fonctionnement la démocratie, l'innovation et le développement durable.
- Ces entreprises sont : les coopératives, les mutuelles, les associations, les organisations de l'insertion par l'activité économique, les fondations.
- Elles sont présentes dans tous les secteurs d'activités, de la banque à la culture, en passant par le commerce équitable. L'ESS représente 10,3% du total de l'emploi salarié public et privé en France¹.

Initiés pour le lancement officiel du **Mois** de l'économie sociale et solidaire en France, des spectacles, des concerts, des représentations auront lieu simultanément dans 8 régions de France :

**Ce jour-là, de 18 h à minuit, un seul « leitmotiv » : « Une personne = Une voix »
soirée appelée « A l'Unisson »**

Pour en savoir plus sur l'ESS, rendez-vous sur www.lemois-ess.org

¹ Source : *Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire*, Observatoire national de l'ESS-CNCRES, 2012

3. Organisation

Ce concours est organisé par le CNCRES, Conseil National des CRES(S), basé au 15 rue la CONDAMINE, 75017 PARIS.

Le comité de pré-sélection du concours sera composé des personnes en charge de la coordination de la campagne du Mois de l'ESS des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et solidaire (CRES(S)).

Le jury du concours sera composé de professionnels de la communication ESS d'organisations signataires du « Pacte de changement » et d'acteurs culturels.

4. Conditions de participation

Ce concours est ouvert aux personnes âgées de moins de 30 ans, ayant approuvé le présent règlement. Aucun frais d'inscription ne vous est demandé.

Le CNCRES se réserve le droit, par l'intermédiaire de son comité de pré-sélection, de ne pas inclure les affiches qui ne lui sembleraient pas en accord avec son éthique.

5. Définition du projet et rendu

Ce concours a pour but la réalisation d'un visuel décliné sur des flyers. Votre création permettra de promouvoir la soirée de lancement du Mois de l'ESS nommée « A l'Unisson » (voir article 2).

Vous devez faire parvenir votre projet par courrier électronique, à l'adresse électronique contact@lemois-ess.org

Votre e-mail de participation doit inclure le bulletin d'inscription (voir à la fin du règlement) sur lequel devront être mentionnés : nom, prénom, ville de résidence, adresse e-mail, numéro de téléphone, site web (facultatif) ainsi qu'un court texte expliquant votre démarche en 5 lignes maximum.

La participation doit être envoyée **avant le 19 août 2012** minuit (horaire France Métropolitaine).

Toutes les participations reçues après cette date et cette heure ne seront pas valides. L'association CNCRES n'assume aucune responsabilité relative aux participations perdues, retardées ou endommagées et celles-ci seront considérées comme invalides.

6. Caractéristiques techniques

Vous pouvez utiliser **toutes les techniques que vous voulez**.

La création devra respecter ces critères :

- Un flyer au format 100x210mm (pas de marge nécessaire)

- Format de restitution PDF (haute définition),
- Une résolution de **300 dpi** minimum,
(fichiers fournis à traiter sans retouche)
- Couleur-quadri ou noir & blanc au choix.
- Mentions légales à indiquer sur le flyer : « Mois de l'ESS 2012-CNCRES – Ne pas jeter sur la voie publique – »

7. Récompenses

Le jury du concours récompensera 5 lauréats parmi toutes les propositions qui lui auront été envoyées.

Les prix sont constitués comme suit :

- 1) Premier prix : Un long weekend- end solidaire** et des places de concerts pour la manifestation « A l'Unisson » à Paris.

Le gagnant verra sa création déclinée en flyers pour la campagne de lancement de l'opération « A l'unisson », diffusés en 25 000 exemplaires en octobre 2012.

- 2) Les 4 autres lauréats : Des places de concerts** pour la manifestation « A l'Unisson » à Paris.

Les 5 lauréats des créations primées seront conviés à la remise des prix le jeudi 25 octobre 2012 au Réservoir à Paris, date du lancement du Mois de l'ESS et de la manifestation nationale « A l'unisson ». Leurs créations seront projetées lors de la soirée.

Leurs œuvres seront mises en ligne sur le site www.lemois-ess.org (45 000 visiteurs au mois de novembre) et sur les portails des Chambres Régionales de l'Economie Sociale.

Les gagnants ne pourront considérer leurs lots comme définitivement acquis qu'après un courrier ou un courriel officiel du CNCRES.

Les lots devront être acceptés tels quels et ne pourront être changés ou remboursés. Les lots sont nominatifs et ne peuvent être attribués à une autre personne.

8. Propriété intellectuelle

En soumettant votre graphisme, vous reconnaissez que celui-ci est totalement de votre conception et qu'il ne porte pas atteinte aux droits des tiers, le **CNCRES** ne saurait être tenue responsable d'une contrefaçon dont vous êtes l'auteur, vous en assumerez la totale responsabilité. Le **CNCRES** et le réseau des CRES(S) sont libres d'utiliser autant qu'ils le désirent votre création ou des extraits de celle-ci pour leurs sites web ou pour diverses communications. Votre nom sera mentionné sur chaque reproduction et le **CNCRES** s'engage, dans la mesure des limites techniques, à faire référence à votre site web si vous en possédez un.

9. Réclamations

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Par ailleurs, les concurrents devront s'assurer d'être entièrement l'auteur des créations qu'ils soumettront au concours.

Le **CNCRES** ne pourrait être tenu responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou purement et simplement annulé.

Il se réserve le droit de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent concours sans que sa responsabilité soit engagée ce de fait, la participation à ce concours implique la pleine acceptation du présent règlement.

Le présent règlement est consultable sur les sites Internet du Mois de l'ESS :

www.lemois-ess.org

Adresse postale : 15 rue la Condamine, 75017 PARIS

Téléphone : 01 44 70 74 55

E-mail : contact@lemois-ess.org